

10 août 2020

Tél. : 514-369-8350
Télec. : 514-390-4103
Courriel : bouclair@deloitte.ca
www.insolvencies.deloitte.ca/Bouclair

Objet : **Dans l'affaire de la mise sous séquestre de Bouclair Inc. (« Bouclair » ou le « Débiteur »)**

Numéro de dossier : 41-344553

Madame,
Monsieur,

Comme vous le savez peut-être, le 17 juillet 2020, Restructuration Deloitte Inc. a été nommé séquestre du Débiteur par la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale). Vous pouvez consulter une copie de l'ordonnance de mise sous séquestre à l'adresse suivante : www.insolvencies.deloitte.ca/Bouclair

En vertu de la loi adoptée le 7 juillet 2008 et modifiée le 15 décembre 2011, le gouvernement du Canada assurera le paiement du salaire, de l'indemnité de vacances et de l'indemnité de départ et de l'indemnité de préavis (le cas échéant) aux travailleurs admissibles qui ont perdu leur emploi parce que leur employeur a déclaré faillite ou a fait l'objet d'une mise sous séquestre.

Conformément à l'alinéa 21 (1)c) de la *Loi sur le Programme de protection des salariés* (Canada) (la « Loi »), Restructuration Deloitte Inc. en sa qualité de Séquestre de Bouclair vous avise par la présente de l'existence du Programme de protection des salariés (« PPS ») et vous avise que la date de la mise sous séquestre est le 17 juillet 2020.

Vous trouverez d'autres renseignements, y compris la définition de « salaire » et les critères d'admissibilité, ainsi qu'une demande de paiement de Service Canada pour ce programme que vous trouverez à l'adresse web fournie ci-dessous. L'admissibilité sera déterminée conformément à la Loi, que vous pouvez consulter à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/protection-salaries.html>.

Veillez trouver ci-joint :

1. Le *Formulaire 31 – Preuve de réclamation* et l'annexe A qui ont été remplis pour vous.
2. Une copie des renseignements soumis à Service Canada par le Séquestre, à l'égard de tout salaire, toute indemnité de vacances et toute indemnité de préavis vous étant dus.

Les étapes suivantes sont nécessaires pour soumettre une réclamation en vertu de la Loi :

1. Examinez l'annexe A pour vérifier les montants vous étant dus en date du 17 juillet 2020 (date de la mise sous séquestre). S'il y a des différences entre les montants indiqués à l'annexe A et vos dossiers, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse bouclair@deloitte.ca.
2. Examinez votre *Formulaire 31 – Preuve de réclamation*. Assurez-vous que le formulaire est signé par vous et par un témoin, tel que requis. Envoyez une copie de la preuve de réclamation :

Par courriel à : bouclair@deloitte.ca

Par télécopieur au : 514-390-4103

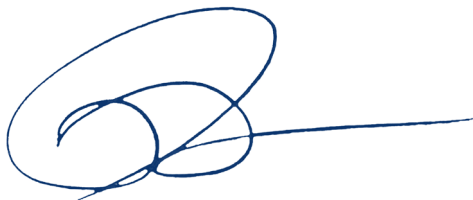
3. **Présentez votre demande** auprès de Service Canada à l'adresse URL ci-dessous afin d'être pris en compte pour le PPS ou rendez-vous à un centre de Service Canada pour vous inscrire. Pour ce faire, vous aurez besoin des renseignements contenus dans l'annexe A, y compris le numéro de dossier qui est le 41-344553. Vous trouverez des instructions et l'accès au site à l'adresse URL suivante :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/protection-salaries.html>

Nous espérons que vous trouverez les renseignements ci-joints et les pièces jointes adéquats. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec la soussignée au moment qui vous conviendra.

Cordialement,

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
En sa qualité de Séquestre de
Bouclair Inc.
et non à titre personnel



Patrick Fillion, CPA, CA, CF
Restructuration Deloitte Inc.

Pièces jointes (formulaire 31, Annexe A et une copie des renseignements soumis à Service Canada)